

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 30 Pharmacologie 3: appliquée et spéciale à l'obstétrique			
Ancien Code	PAMI3B30SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3300		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Patricia GILLET (gilletp@helha.be) David GUEVORKIAN (guevorkiand@helha.be) Céline BERTRAND (bertrandce@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La pharmacologie appliquée à l'obstétrique occupe une place centrale dans la formation et la pratique des sages-femmes. En tant que professionnelles de santé autonomes, les sages-femmes sont amenées à prescrire, administrer et surveiller l'utilisation des médicaments tout au long du suivi de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum. Cette responsabilité implique une connaissance approfondie des mécanismes d'action, des indications, des contre-indications et des risques spécifiques liés à la physiologie maternelle et fœtale. La formation s'inscrit dans le cadre légal belge, qui reconnaît à la sage-femme la capacité de prescrire certains médicaments de manière autonome, conformément à l'Arrêté royal du 15 décembre 2013 et à ses modifications ultérieures. Cette autonomie s'exerce dans le respect du profil professionnel et des compétences définis par le Conseil fédéral des sages-femmes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable de :

Évaluer la balance bénéfices-risques, immédiats et à long terme, liée à l'utilisation de substances médicamenteuses pendant la grossesse et l'allaitement.

Analyser l'impact potentiel de ces substances sur la santé de la mère, du fœtus et de l'enfant.

Réaliser correctement tous les calculs nécessaires à la préparation et à l'administration d'un traitement médicamenteux.

Comprendre la pharmacocinétique et la pharmacodynamie des médicaments utilisés en obstétrique.

Identifier les médicaments autorisés et ceux à éviter pendant la grossesse et l'allaitement, en se référant aux recommandations et au cadre légal.

Adapter la prescription et la surveillance des traitements en fonction des situations cliniques rencontrées.

Prévenir les risques de tératogénicité et d'effets indésirables pour la mère et l'enfant, en adoptant une démarche professionnelle et sécuritaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B30SFA	Pharmacologie 3: appliquée et spécialisée	12 h / 1 C
-------------	---	------------

PAMI3B30SFB	Pharmacologie et tératologie	12 h / 2 C
-------------	------------------------------	------------

PAMI3B30SFC	Administration des traitements 3 - Carnet pharmacologique év	18 h / 1 C
-------------	--	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B30SFA	Pharmacologie 3: appliquée et spécialisée	10
-------------	---	----

PAMI3B30SFB	Pharmacologie et tératologie	20
-------------	------------------------------	----

PAMI3B30SFC	Administration des traitements 3 - Carnet pharmacologique év	10
-------------	--	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

5. Cohérence pédagogique

Cette unité d'enseignement relie la pharmacologie appliquée à l'obstétrique, la gestion du risque tératogène et l'administration des traitements en néonatalogie pour offrir une vision globale et intégrée du médicament, de la mère à l'enfant.

Elle permet à l'étudiant de Comprendre et sécuriser la prescription pendant la grossesse et l'allaitement,

Prévenir les risques pour le fœtus et le nouveau-né,Maîtriser l'administration des traitements adaptés en néonatalogie.

Cette approche transversale prépare la sage-femme à exercer de façon autonome, responsable et conforme au cadre légal.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie 3: appliquée et spécialisée			
Ancien Code	15_PAMI3B30SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3301		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia GILLET (gilletp@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le rôle de la sage-femme est, entre autres, d'administrer des soins au nouveau-né pendant la durée du post-partum et ce, que le nouveau-né soit hospitalisé en maternité avec sa mère ou hospitalisé au centre néonatal.

Aussi, la sage-femme a pour rôle de suivre une mère tout au long de sa grossesse mais également en post-partum durant son séjour hospitalier mais lors de soins extra-muros.

La future sage-femme est donc amenée à réaliser une démarche clinique globale, une recherche d'informations à partir de diverses sources de données et à décider des stratégies d'intervention et d'accompagnement dans un contexte de soins généraux aux adultes.

Une attention particulière est portée à la liste des prescriptions médicamenteuses pouvant être rédigées de manière autonome par les sages-femmes (voir AR 31/01/2018).

La future sage-femme doit également être capable de préparer et d'administrer un traitement médicamenteux en respectant les principes de pharmacovigilance et de précision.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages

1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1) Rappels : Pharmacocinétique (PK) et Pharmacodynamie (PD)
 - 2) Pharmaco et grossesse
 - . Différentes fonctions du placenta
 - . Passage transplacentaire
 - . Passage par le lait maternel
 - . Modifications PK pendant la grossesse
 - . PK développemental
 - 3) Tératologie/tératogénicité
 - . Causes de malformation
 - . Recherche et grossesse
 - . Médication et grossesse
 - . Tabac, Cannabis, Alcool, Assuétudes et grossesse
 - . Radiations ionosantes
 - . Antibiotiques, AINS et grossesse
 - . Infections et grossesse
 - . Epilepsie et grossesse
 - . Diabète et grossesse
 - 4) Pathologie/ Thérapies fœtales
 - . Corticothérapie anténatale : développement pulmonaire, maladie membrances hyalines, surfactant
 - . MgSO₄
 - . Tachycardie supraventriculaire
 - . Thrombopénie néonatale
 - . Allo-immunisation anti-érythrocytaire
 - . Dysthyroïdie : Maladie de Basedow, hypothyroïdie
 - . Diabète
 - . Hyperplasie congénitale des surrénales
 - . Infections : CMV, Toxo, Herpès, Hépatite B/C, Syphilis, HIV, Streptocoque du Groupe B, Listéria monocytogenes
-
- L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Dispositifs d'aide à la réussite

disponibilité de l'enseignant

Sources et références

Cités lors des cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides et documents reprenant la théorie

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral commun entre pharmaco appliquée et pharmacologie /tératologie

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie et tératologie			
Ancien Code	15_PAMI3B30SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3302		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David GUEVORKIAN (guevorkiand@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le rôle de la sage-femme est, entre autres, d'administrer des soins au nouveau-né pendant la durée du post-partum et ce, que le nouveau-né soit hospitalisé en maternité avec sa mère ou hospitalisé au centre néonatal. Aussi, la sage-femme a pour rôle de suivre une mère tout au long de sa grossesse mais également en post-partum durant son séjour hospitalier mais lors de soins extra-muros.

La future sage-femme est donc amenée à réaliser une démarche clinique globale, une recherche d'informations à partir de diverses sources de données et à décider des stratégies d'intervention et d'accompagnement dans un contexte de soins généraux aux adultes.

Une attention particulière est portée à la liste des prescriptions médicamenteuses pouvant être rédigées de manière autonome par les sages-femmes (voir AR 31/01/2018).

La future sage-femme doit également être capable de préparer et d'administrer un traitement médicamenteux en respectant les principes de pharmacovigilance et de précision.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages

1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Validation d'un médicament durant la grossesse/Principaux médicaments tératogènes
 - Liste des médicaments prescrits par la sage femme: DCI + indication
 - Médicaments et allaitements : comment valider un médicament pendant l'allaitement?
 - Médicaments stimulants/inhibiteurs la lactation
 - Médicaments ocytociques et tocolytiques
 - Vitamines pendant la grossesse et chez le nouveau-né
 -
- L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif
Mises en situation par analyse de vignettes cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant
Contacts par mail

Sources et références

- *Bayot D. et Faron G., Pharmacologie pour les Sages-femmes (2018). Edition De Boeck
 - *Répertoire Commenté des Médicaments de l'année en cours. Édité par le Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP)
 - *Douchamps J. et Dubois D. (2020). Les médicaments : Leur utilisation raisonnée au quotidien Edition Standard
- Bibliographie actualisée et enrichie sur les supports de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours sur Power point disponibles sur Connected

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral commun entre pharmaco appliquée et pharmacologie /tératologie

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité

d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Administration des traitements 3 - Carnet pharmacologique év			
Ancien Code	15_PAMI3B30SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3303		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline BERTRAND (bertrandce@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La prise en charge thérapeutique du nouveau-né est une étape cruciale qui exige précision, rigueur et une connaissance approfondie des spécificités néonatales.

Ce cours a pour objectif de permettre à chaque étudiant(e) de connaître les spécificités de l'administration des traitements chez le nouveau-né, en tenant compte de ses caractéristiques physiologiques et des risques associés et maîtriser les principes de l'administration sécuritaire des traitements, afin de prévenir les erreurs médicamenteuses et assurer la qualité des soins.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Connaître les spécificités de l'administration des traitements chez le nouveau-né
- Connaître les principes de l'administration sécuritaire des traitements aux patients en néonatalogie
- Maitriser les différentes voies d'accès et la matériel spécifique d'administration
- Calculer correctement et dans les délais impartis des doses et des débits

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Quelques notions théoriques élémentaires
- Prévention du risque d'erreur en néonatalogie
- Les voies d'accès en néonatalogie
- Matériel spécifique
- Gestion médicamenteuse de la douleur en néonatalogie
- Exercices de calculs de doses, de dilution, de débits

--

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Une évaluation formative est proposée lors du dernier cours

Sources et références

Chiasson, C.-O., & Lalonde, M. (2021). Médicaments d'urgence en néonatalogie : Doses précalculées selon le poids. Éditions médicales.

Huriez, C., Joué, L., Crevant, P., Zaouch, H., Lenoir, M., Laurent, S., Saint-Sulpice, A., & Abbadi, K. (2025). Calcul de dose facile - Infirmier en IFSI - DEI (7e éd.). Sup Foucher.

--

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et exercices postés sur connected

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- > Une première épreuve certificative est programmée en hors session
- > L'épreuve comporte 3 thèmes spécifiques et quatre questions théoriques (Si les 3 thèmes sont validés et que l'étudiant.e obtient minimum 10/20 à la partie théorique lors de la première épreuve en hors session, l'étudiant.e ne doit plus représenter l'épreuve programmée en session)
- > Si un ou plusieurs thèmes sont en échec ou que l'étudiant.e a obtenu moins de 20/20 à la partie théorique, l'étudiant.e doit présenter l'épreuve programmée en session pour valider les thèmes en échec et/ou la partie théorique.
- > Au terme de la 1[°] session, si l'étudiant.e n'a pas validé les 3 thèmes, il doit représenter la totalité des thèmes en seconde session avec l'obligation de valider les 3 thèmes en une seule épreuve.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).